



**LABORATOIRE MEDITERRANEEN
DE DROIT PUBLIC**

ORIGINES & ACTIONS

DU LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC

Sous l'égide d'une association française, le COLLECTIF L'UNITE DU DROIT (www.unitedudroit.org), dont il fut un atelier indépendant, il a été proposé, à l'initiative du professeur Mathieu TOUZEIL-DIVINA, de constituer un observatoire ou laboratoire de droit public et ce, autour du bassin méditerranéen : le LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC (LM-DP). Par suite, une dizaine de collègues – depuis toutes les rives de la Méditerranée – se sont agrégés au projet. En outre, un soutien scientifique s'est rapidement matérialisé par l'appui au projet de personnalités de dimension internationale à l'instar des Professeurs Sabino CASSESE et Pierre DELVOLVE ainsi que de MM. les conseillers Amine BENABDALLAH & Antoine MESSARRA.

LE 19 MARS 2012, A PARIS a eu lieu la création du réseau « LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC » ainsi qu'une conférence inaugurale sur la thématique : « *Constitution(s) & Printemps arabe(s)* » et ce, avec le prestigieux soutien de l'Institut de France (Académie des Sciences morales & politiques).

LE 29 JUIN 2012, A L'UNIVERSITE DU MAINE (LE MANS), à l'initiative de Mme Juliette GATE, s'est déroulé le premier colloque coorganisé avec le soutien du LM-DP : « *Droits des femmes & révolutions arabes* ».

LE 19 OCTOBRE 2012, A TOULOUSE, a été organisée la deuxième réunion de notre *Directoire*. Ce dernier a notamment décidé de l'adoption d'un logotype définitif, d'acter certaines considérations méthodologiques et mis en place deux éléments scientifiques cardinaux : la fondation d'un média propre au LM-DP (la *Revue Méditerranéenne de Droit Public* – RMDP) ainsi qu'un appel à contributions relatif au premier colloque international du LM-DP : « *Existe-t-il un droit public méditerranéen ?* ».



EN 2013, EN MEDITERRANEE, ont été publiés les deux premiers numéros de la *Revue Méditerranéenne de Droit Public* dont un premier volume, fruit de travaux collectifs destinés à présenter des éléments de bibliographie.

EN MARS 2014 & MARS 2015, A L'UNIVERSITE DU MAINE (LE MANS), se sont tenues les deux journées dites « *Louis ROLLAND, le Méditerranéen* » dont la seconde – en partenariat avec l'Association Française de Droit Constitutionnel – avait pour thème : « *Justice(s) constitutionnelle(s) en Méditerranée* ».

EN 2015, EN MEDITERRANEE, a été publié le premier numéro de la *Revue Méditerranéenne de Droit Public* (le 3^{ème} de la collection) issu d'un appel méditerranéen à contribution(s) :

« *Influences & confluences constitutionnelles en Méditerranée* ».

LES 28 & 29 OCTOBRE 2015, A L'UNIVERSITE MOHAMMED V (RABAT), a eu lieu le premier de nos grands colloques internationaux : « *Existe-t-il un droit public méditerranéen ?* ».

LE 26 MAI 2016, A ATHENES, le LM-DP, en partenariat avec l'EUROPEAN PUBLIC LAW ORGANIZATION (EPLO), a participé à l'organisation d'une conférence sur : « *Droit & Religion en Méditerranée* ».

LE 21 OCTOBRE 2016, A TOULOUSE, le réseau « LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC » s'est mu en association dotée de la personnalité morale.

LES 19 & 20 OCTOBRE 2017, A ATHENES, aura lieu le deuxième de nos colloques internationaux : « *Service(s) public(s) en Méditerranée* » en partenariat avec les Conseils d'Etat de Grèce, du Liban, d'Italie et de France.

OBJECTIFS & GOUVERNANCE

DU LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC

A l'aube de l'année 2017, le LM-DP devenu association comprend **NEUF EQUIPES** (fixes ou en constitution) dans le bassin méditerranéen (en Algérie, en Espagne, en France, en Grèce, en Italie, au Liban, au Maroc, en Tunisie & en Turquie) soit près de la moitié des vingt-trois pays formant le bassin méditerranéen.

NOS OBJECTIFS ? Au cœur du (des) pluralisme(s) juridique(s), le LM-DP poursuit les buts suivants : « *comparer les comparaisons* » et proposer, à terme, le premier *Traité méditerranéen de droit public*. Les porteurs du projet sont à cet égard conscients du contexte de mondialisation / globalisation du Droit. En outre, nous sommes plusieurs à regretter que le droit comparé semble se réduire méthodologiquement non à une véritable confrontation scientifique, mais à une juxtaposition de monographies. Or, comparer n'est pas seulement décrire, c'est aussi analyser, critiquer, proposer, etc. Une redynamisation de la méthode nous semble s'imposer et nous proposons pour ce faire un autre *modus operandi* : la « *comparaison des comparaisons* » mettant en lumière(s) non seulement les points communs et différences des études, mais également leurs *a priori* et préjugés idéologiques éventuels, les différences potentielles de systèmes juridiques et de formations, etc. (ce qui ancre méthodologiquement le LM-DP dans le courant *Law as Culture* en refusant la décontextualisation). Partant, le LM-DP ne prône pas et ne cherche pas à démontrer les bienfaits d'un prétendu droit universel public ainsi qu'il a pu être espéré ou rêvé autrefois (notamment sous les périodes de colonisation et dès la « romanisation » idéalisée d'un *jus commune*). Il cherche à comprendre et à analyser une éventuelle harmonisation des droits et non à démontrer un universalisme.

QUE COMPARER ? Il est et sera impossible (même en vingt ans) de comparer l'ensemble du droit public de deux à vingt-trois pays. Il faut nécessairement limiter l'étude à quelques pans ou secteurs emblématiques du droit public. Certains semblent s'imposer et d'autres manifestent une volonté de la part des fondateurs de promouvoir certains aspects d'étude. Seront ainsi étudiés seize thématiques. Histoire du droit public (1) ; Sources du Droit & production normative (2) ; Pouvoir(s) et gouvernance(s) de l'Etat (droit constitutionnel) (3) ; Répartition territoriale du pouvoir (dont régionalisation) (4) ; Environnement institutionnel (institutions administratives) (5) ; Droit parlementaire (6) ; Démocratie & systèmes électoraux (7) ; Garantie & protection des droits fondamentaux (8) ; Environnement / Aménagement des territoires / Propriétés (9) ; Finances publiques & droits fiscaux (10) ; Justice constitutionnelle (11) ; Justice administrative (12) ; Fonctions & Emploi publics (13) ; Services publics (14) ; Contrats publics (15) ; Droit des NTIC (16).

Le LM-DP est avant tout une très belle aventure humaine. Fruit de belles rencontres et d'ambitieux projets méditerranéens, il s'est très vite trouvé une vitesse de croisière et est résolument tourné vers l'avenir et la fraternité.



GOUVERNANCE. Au 21 octobre 2016, le *Directoire* du LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC est constitué de sept membres d'honneur, anciens membres du *Conseil scientifique* du réseau originel LM-DP, ainsi que de vingt-cinq membres actifs. Le *Bureau* du Laboratoire est par ailleurs constitué des sept membres suivants :

Pr. Rqia **EL MOSSADEQ**, *Université MOHAMMED-V-Souissi-Rabat (Maroc)*

Mme Delphine **ESPAÑO**, *MCF, IEP de Toulouse (co-fondateur) (France), Trésorière*

Pr. Carlo **IANNELLO**, *Università di Napoli II (Italie), Directeur adjoint du LM-DP*

Pr. Stavroula **KTISTAKI**, *Université d'Athènes, Conseil d'Etat (Grèce)*

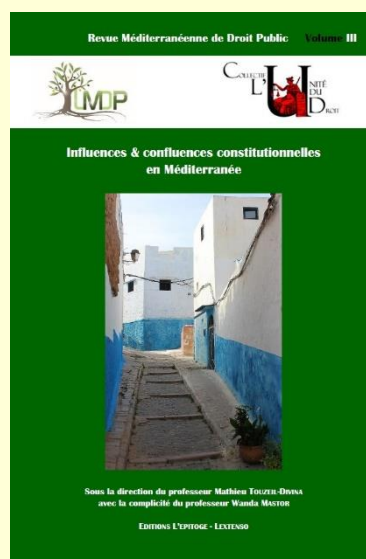
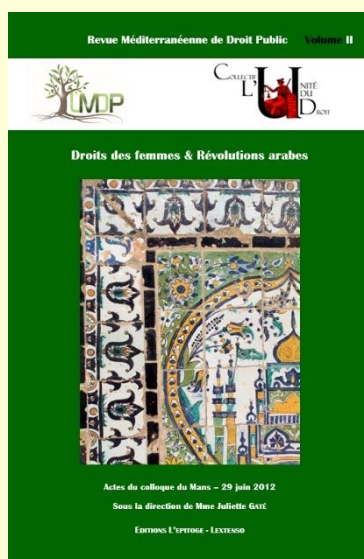
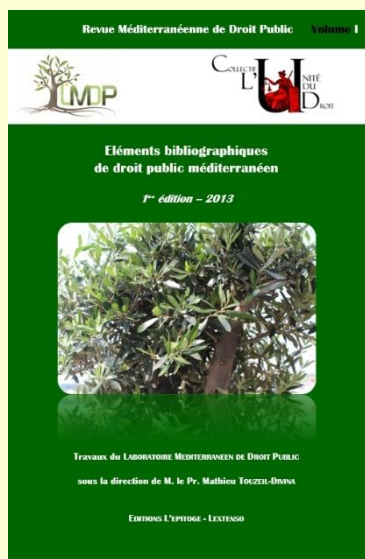
M. Maxime **MEYER**, *Université Toulouse 1 Capitole (France), IMH, Secrétaire du LM-DP*

Mme Julia **SCHMITZ**, *MCF, Université Toulouse 1 Capitole (France), IMH, Directrice adjointe*

Pr. Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**, *Université Toulouse 1 Capitole, IMH (fondateur),
Directeur du LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC.*

LA REVUE MEDITERRANEENNE DE DROIT PUBLIC

La *Revue Méditerranéenne de Droit Public (RMDP)*, est diffusée en France – et autour de la Méditerranée – par les Editions LEXTENSO. Elle répond à l'indice international DEWEY 342.182 2 (Droit constitutionnel et administratif – Méditerranée (région)) et est référencée sous l'ISSN 2268-9893. Elle est publiée par les Editions l'EPITOGE, atelier du COLLECTIF L'UNITE DU DROIT.



WWW.LM-DP.ORG
CONTACT@LM-DP.ORG